

## ATTESTATION DE CONFORMITÉ UNITAIRE

Codification	Référence	Indice
VIM24P2.5	2003-III	Indice D

ministère de l'Intérieur,  
de la Sécurité intérieure,  
et des Libertés locales

Vu l'avis favorable émis par la commission nationale des matériels de sécurité aéroportuaire (CNMSA) lors de sa séance du 26 janvier 2005,

la présente attestation de conformité, référence 2003-III Indice D, est délivrée à la société :

ministère  
de l'Équipement,  
des Transports,  
de l'Aménagement  
du Territoire,  
du Tourisme  
et de la Mer

**SIDES SA**  
182 rue de Trignac  
44600 SAINT NAZAIRE  
FRANCE

secrétariat d'Etat  
aux Transports  
et à la Mer

pour le véhicule suivant :

- Type : **Véhicule SSLIA**
- Codification : **VIM24P2.5**
- N° Série : **VF9 BM1511D 30 36004**

Cette conformité a été appréciée par rapport au référentiel : spécifications techniques communes STNA du 20 mars 2002.

En conséquence, l'usage de ce véhicule est autorisé pour la lutte contre l'incendie des aéronefs sur les aéroports. Le logo prévu par l'arrêté du 9 janvier 2001 et défini par la CNMSA peut y être apposé.

Toute modification caractéristique du véhicule est soumise à accord préalable des ministres concernés, sur proposition de la commission nationale des matériels de sécurité aéroportuaire.

**Secrétariat CNMSA :**  
Service Technique  
de la navigation aérienne  
STNA/6BS

Fait à Paris, le 4 FEV. 2005

Pour le ministre de l'Intérieur,  
de la Sécurité intérieure  
et des Libertés locales,

Le Chef du Bureau des Relations  
Industrielles

Philippe DESCHAMPS

1, avenue du Dr Maurice Grymfogel  
BP 1084  
31035 TOULOUSE CEDEX  
téléphone :  
+33 (0) 562 14 59 59 93  
télécopie :  
+33 (0) 562 14 50 06  
mél : jean-luc.thirion  
@aviation-civile.gouv.fr

Pour le ministre de l'Équipement,  
des Transports, de l'Aménagement  
du territoire, du Tourisme et de la Mer,  
L'Ingénieur Général des Ports-et-Chaussées  
chargé de la Sous-Direction  
« Equipement et Affaires Générales »

Kim NGUYEN